

ALGÈRIE

L'Algérie est sortie d'une guerre civile entre partisans et adversaires d'un Etat islamique qui aura duré plus d'une décennie. La violence quotidienne a diminuée tandis que la situation dans le pays s'est améliorée depuis les années 90 durant lesquelles des personnes disparaissaient régulièrement et étaient assassinés de manière brutale. En matière des droits humains, l'action gouvernementale est restée globalement faible et la situation s'est même dégradée dans le domaine de la liberté d'expression; cependant, d'autres domaines ont enregistré des avancées importantes. Les arrestations arbitraires, les détentions secrètes prolongées, l'utilisation excessive de la force, l'impunité officielle et la persistance de l'Etat d'Urgence sont restées des sujets de préoccupation. Au cours de l'année, les autorités ont continué à restreindre les libertés de parole, d'expression, de réunion, d'association et de mouvement. Le harcèlement de la presse avec l'utilisation des lois sur la diffamation a fortement augmenté. Les restrictions des droits civiques des femmes par le Code de Famille ont perdurées bien que des amendements visant à assouplir ce code aient été adoptés par le Conseil du gouvernement avant leur approbation par le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale.

L'an dernier, l'Algérie a apporté des améliorations importantes à quelques secteurs. En avril, le président a été réélu au terme d'une compétition électorale d'une transparence sans précédent, bien que l'élection et le système électoral n'aient pas été sans failles. L'institution militaire est restée neutre tandis que des réformes étaient adoptées pour, entre autres, interdire le vote des corps constitués dans les casernes ; procédé qui était considéré, et à juste titre, comme la cause majeure des irrégularités électorales constatées lors de précédents scrutins. Aucun acte extrajudiciaire ayant entraîné mort d'homme n'a été rapporté. La pratique de la torture a diminuée et les autorités ont adopté une nouvelle loi interdisant toute forme de torture. Grâce à une meilleure formation des forces de police, contenant notamment un programme d'éducation sur les droits humains, un plus grand nombre de mesures disciplinaires ont été prises réduisant les violations abusives et les plaintes. Un nouveau code pénal a été adopté et la croix rouge internationale a donné à l'Algérie son satisfecit pour avoir amélioré les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires. Une nouvelle loi pénalisant le harcèlement sexuel a été décrétée en Algérie.

L'Algérie n'a pas fait autant de progrès sur la question des « disparus ». Le mécanisme ad hoc que le gouvernement a mis sur place pour traiter cette question et faire des recommandations n'a pas pu bénéficier de moyens d'enquête suffisants pour que son action soit efficace. Toutefois, le gouvernement a publié un rapport reconnaissant sa responsabilité mais non sa culpabilité pour les actes, autorisés ou non, attribués à des fonctionnaires de police. Le Conseil des ministres a également approuvé d'importantes mesures, fortement et publiquement avalisées par le Président Boutéflika, visant à libéraliser le Code de la Famille. Ces mesures devaient être soumises à l'approbation du Conseil des ministres et de l'Assemblée Nationale. Le traitement des minorités par le Gouvernement s'est fortement amélioré à travers un Accord politique révolutionnaire conclu avec le mouvement politique Berbère des Arouch. Cet Accord traite des griefs et revendications en matière des droits humains exprimés de longue date par le mouvement Berbère.

Le soutien aux droits humains et à la démocratie a été l'objectif clé de l'Ambassade. Tout au long de l'année 2004, l'Ambassade a encouragé le gouvernement algérien et les organisations de la société civile à œuvrer davantage pour la promotion des droits humains et de la démocratie. L'ambassade a davantage collaboré avec le Gouvernement en vue d'un

renforcement des réformes législatives. Des fonds issus de l'Initiative pour un Partenariat avec le Moyen Orient ont été octroyés pour le financement de projets visant à renforcer la démocratie, à commencer par la formation législative et le renforcement des capacités en matière électorale. En outre, une délégation de l'IFES a accompli une visite d'une semaine en Algérie pour contribuer au processus électoral. L'Ambassade a été très franche vis-à-vis du Gouvernement à propos de la nécessité de dépénaliser la diffamation. Dans ces discussions publiques ou privées avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement et des leaders non gouvernementaux, l'Ambassadeur a toujours tenu à souligner l'importance de la liberté de la presse. Il a averti en ces occasions que les restrictions à la liberté de la presse nuisaient à l'Algérie, à son image à l'étranger, au développement de sa démocratie et à sa capacité de moderniser l'Administration et le fonctionnement des institutions de l'Etat.

Avec des fonds américains, l'Institut National Démocratique a parrainé plusieurs programmes d'assistance aux partis politiques et à la société civile. L'objectif de ces programmes comportant des tables rondes organisées, des ateliers de travail et des voyages d'études a été d'inciter des groupes de différents secteurs à travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun et à promouvoir une meilleure coopération entre les parties politiques et la société civile. Un autre programme de formation a porté sur la formation des personnels et l'assistance technique au bénéfice des corps législatifs dans les pays arabes francophones et sur la stratégie de soutien aux processus électoraux.

Les Etats-Unis ont continué leurs efforts visant à favoriser de meilleures pratiques en matière des droits humains au sein de la Société algérienne et des institutions officielles. Les fonctionnaires de l'Ambassade ont eu des contacts soutenus avec les organisations non-gouvernementales (ONG) de la Société Civile algérienne en vue d'un accroissement de l'aide financière américaine de soutien aux projets concernant les droits humains. Les Etats-Unis ont ainsi financé une subvention à une ONG algérienne qui permettra aux activistes laïcs et islamiques modérés de développer des stratégies pour faire progresser les réformes politiques en Algérie.

Dans un effort visant à encourager la libre expression, l'Ambassade a parrainé un programme de formation en direction des journalistes, visant à promouvoir une presse responsable, à travers des conférences sur des droits humains et les médias. Les Etats-Unis ont également parrainé un programme de formation en faveur des portes parole des Ministères pour encourager le Gouvernement à plus de transparence et à la promotion d'une presse responsable. L'Ambassadeur a soulevé la question de la liberté et de la responsabilité de la presse avec le Ministre algérien chargé de la communication.

Les Etats-Unis ont aidé le Gouvernement algérien à inclure une formation sur les droits humains dans les programmes de formation des forces de sécurité. Le résultat positif de cette démarche a été le Code de Conduite récemment distribué aux forces de sécurité ; les prévenant des peines encourues s'ils se rendaient coupables d'acte de torture ou d'exaction extrajudiciaire. Les fonctionnaires de l'Ambassade ont renouvelé leurs rencontres avec le président de la Commission ad-hoc sur les « disparus » dans le but d'encourager cette Commission à travailler étroitement avec les organisations chargées des droits de l'homme pour l'ouverture d'un dialogue civique sur les questions des droits humains. Les Etats-Unis ont été en contact régulier avec la Commission en vue de la publication du rapport définitif sur les disparus et des progrès réalisés vers l'amnistie générale, élément principal de la politique de réconciliation nationale du Président Bouteflika. Les Etats-Unis ont soutenu la création d'une coalition indépendante pour contrôler le mécanisme ad-hoc et financer une

formation destinée à renforcer les capacités des groupes des droits de l'homme en matière d'investigation, de documentation et de plaider en faveur des disparus.

Les efforts des Etats-Unis se sont davantage concentrés sur la modernisation du système judiciaire car c'est au sein de ce dernier qu'ont été enregistrés, dans le passé, de nombreux cas de violation des droits de l'homme. Les fonctionnaires de l'Ambassade ont utilisé le Programme de Développement de la Loi Commerciale du département du Commerce comme moyen visant à encourager la réforme du système judiciaire pour lutter contre la corruption et renforcer l'adhésion à un Etat de droit. Dans ses efforts visant à favoriser l'indépendance de l'ordre judiciaire, l'Association du Barreau Américain (ABA) a mené une mission exploratoire en 2004. Dans le cadre du programme Nord-africain de l'ABA, les Etats-Unis ont entrepris un programme de renforcement des capacités des juges algériens et de l'Association du barreau et ont soutenu l'extension du programme de formation actuel aux magistrats de l'Institut National de la Magistrature. Les Etats-Unis ont préparé le terrain à une coopération future entre les USA et l'Algérie en envoyant trois officiers de haut rang de la police algérienne en formation auprès de commissariats américains. Les fonctionnaires de l'Ambassade ont pour leur part collaboré au développement des réformes en fournissant aux forces de sécurité algériennes des vidéos et des manuels d'instruction et en donnant des conférences à l'Ecole de police.

Plus de 48 officiers de l'armée ont reçu une formation sur l'Etat de droit et les droits de l'homme en participant au programme de Formation et d'Education Militaire Internationale aux Etats-Unis. L'interaction entre les militaires Américains et Algériens s'est renforcée de même que s'est développée au sein de l'armée algérienne une prise de conscience des normes internationales en matière de comportement militaire, y compris des pratiques internationalement admises concernant les droits de l'homme. L'Ambassade a passé en revue les dossiers de tous les candidats au programme de formation pour établir leur conformité à l'amendement Leahy et s'assurer qu'aucun d'entre eux n'a été impliqué dans des violations des droits de l'homme.

Une commission nationale largement représentative désignée par le gouvernement a également élaboré un projet de réforme du Code de la Famille, que le Conseil du Gouvernement a adopté avant de le soumettre au Conseil des Ministres et à l'Assemblée nationale. Les Etats-Unis ont encouragé le Conseil des Ministres et l'Assemblée Nationale pour qu'ils adoptent cette réforme qui prévoit de supprimer la classification des femmes comme mineures. Les Etats-Unis ont également financé l'ONG « Global Rights » pour qu'elle puisse mettre en oeuvre un Projet Régional Maghrébin, comprenant l'Algérie, pour la promotion des droits féminins. Le projet porte, entre autres, sur le renforcement des capacités et la mise en réseau des femmes rurales.

De plus, l'Ambassade a été très active en ce qui concerne les programmes d'échange d'étudiants et le Programme d'Invités Internationaux. En 2004, deux camarades anglais ont visité l'Algérie et 30 Algériens se sont rendus aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Invités Internationaux.

Les Etats-Unis, y compris un Sénateur américain, ont établi un dialogue sur la liberté de culte avec le Haut Conseil Islamique. L'Ambassadeur a profité du programme du Sénateur pour souligner l'importance de la tolérance dans plusieurs discours et en finançant deux projets de restauration culturelle d'importance religieuse pour chrétiens et musulmans.

Des fonctionnaires des Etats-Unis ont exprimé leur inquiétude auprès du Gouvernement algérien à propos du trafic des personnes. En 2004, des fonctionnaires américains se sont rendus en Algérie pour évaluer la situation du trafic humain dans le pays et pour examiner les possibilités de coopération future. Les Etats-Unis ont formé des gardes cotes algériens sur l'utilisation des règles internationalement admises en matière de droits humains lors d'inspection de navires afin d'aider à empêcher le trafic des personnes.